

À l'attention des parents et des tuteurs

Madame, Monsieur,

Aux termes du paragraphe 35(1) du Règlement de l'Ontario 137/15 pris en application de la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance*, tous les enfants qui fréquentent un centre de garde doivent être vaccinés conformément au calendrier de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario, selon les **recommandations** du médecin-hygiéniste. Il est aussi **fortement recommandé** de les faire vacciner annuellement contre la grippe.

Les exploitants de centres de garde doivent avoir en dossier les renseignements à jour de chaque enfant en matière de vaccination.

La fiche d'immunisation de votre enfant n'est pas à jour?

- Consultez votre médecin pour obtenir une fiche d'immunisation à jour ou les vaccins manquants.
- Chaque fois que votre enfant reçoit un vaccin, remettez une copie des renseignements au centre de garde qu'il fréquente.
- Votre enfant n'a pas de carte Santé? Appelez au 416 392-1250 pour savoir où il peut recevoir gratuitement les vaccins nécessaires.
- Gardez toujours une copie de la fiche d'immunisation de votre enfant aux fins de consultation.

Exemptions

Si une exemption est exigée, parlez-en avec le personnel du centre de garde d'enfants.

Pour obtenir d'autres renseignements, appelez le Centre d'information sur la vaccination du Bureau de santé publique de Toronto, au 416 392-1250.

Nom du centre de garde
d'enfants

Nom de l'enfant

NOM	DEUXIÈME PRÉNOM	PRÉNOM
-----	-----------------	--------

Date de naissance

(année/mois/jour)

Adresse du domicile

NUMÉRO	RUE	N° D'APP.	VILLE	CODE POSTAL
--------	-----	-----------	-------	-------------

Nom du parent ou
du tuteur

NOM	PRÉNOM
-----	--------

N° de téléphone

DOMICILE	TRAVAIL
----------	---------

Nom du médecin

N° DE TÉLÉPHONE DU MÉDECIN

N'oubliez pas de joindre une photocopie de la fiche d'immunisation de votre enfant et de retourner le tout au centre de garde d'enfants.

Les renseignements personnels fournis sur ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, ch. H.7. Ils servent à gérer le Programme de prévention des maladies par la vaccination du Bureau de santé publique de Toronto, y compris la tenue des dossiers d'immunisation pour les centres de garde d'enfants. Le caractère confidentiel de ces renseignements est protégé. Pour en savoir plus long, lisez notre énoncé sur la protection de la vie privée à tph.to/personalhealthinfo ou communiquez avec la gestionnaire du Programme de prévention des maladies par la vaccination, 235, av. Danforth, 2^e étage ou par téléphone au 416 392-1250.

Octobre 2017